



Mairie d'Aime-La-Plagne

1112, Avenue de Tarentaise

BP 58 – 73211 Aime-La-Plagne Cedex

[www.ville-aime.fr](http://www.ville-aime.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### **ARRETE portant réglementation temporaire de la fermeture de l'aire de jeux d'Aime commune d'AIME-LA-PLAGNE.**

Le Maire d'AIME LA PLAGNE, Officier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-4,

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

**VU** le décret n°96-1136 en date du 18 décembre 1996 fixant les prescriptions de sécurité relative aux aires collectives de jeux ;

**Considérant que**, il appartient au Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurité des administrés, et notamment des enfants, sur le territoire communal ;

### **ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – L'aire de jeux située au Pré de Foire à Aime est fermée et son accès interdit au public, à compter du 27 mars jusqu'au 31 mars 2023, pour permettre à l'entreprise d'installer un nouveau jeu.

**Article 2** - Afin de sécuriser et d'interdire l'accès au site, une signalétique sera mise en place par la police municipale de la commune.

**Article 3** – Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4** – Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'AIME LA PLAGNE, Monsieur le Chef de la Police Municipale d'AIME LA PLAGNE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à AIME LA PLAGNE, jeudi 23 mars 2023

**Pour le maire et par délégation, le 1<sup>er</sup> adjoint**  
**Michel GENETTAZ**

  
Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué  
M. GENETTAZ

